

## SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le vendredi 15 mars 2019 à 9 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: M. Rémy Normand, vice-président (par téléphone)  
Mme Marie-Josée Savard, vice-présidente  
Mme Alicia Despins (par téléphone)  
M. Jérémie Ernould (par téléphone)  
Mme Michelle Morin-Doyle (par téléphone)  
M. Steeve Verret  
Mme Émilie Villeneuve (par téléphone)

Sont également  
présents: M. Luc Monty, directeur général  
Mme Chantale Giguère, directrice générale adjointe  
Me Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents: M. le maire Régis Labeaume, président  
Mme Suzanne Verreault  
M. Patrick Voyer

---

**Madame la conseillère Marie-Josée Savard préside la séance.**

**Monsieur le vice-président Rémy Normand ainsi que mesdames les conseillères Alicia Despins, Michelle Morin-Doyle et Émilie Villeneuve et monsieur le conseiller Jérémie Ernould participent et assistent à la séance par téléphone. Ils peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.**

**[CE-2019-0471](#) Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *APN inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Projets majeurs de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Expansion de l'entreprise et augmentation de la capacité de production de l'entreprise APN inc.* - [DE2019-035](#) (CT-DE2019-035) — (Ra-2112)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *APN inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 1 000 000 \$, dans le cadre du volet *Projets majeurs de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Expansion de l'entreprise et augmentation de la capacité de production de l'entreprise APN inc.*, selon

des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;

- 2° l'appropriation d'une somme maximale de 1 000 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation de ce projet.

---

**CE-2019-0472** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Intellinox inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Infrastructures de recherche et développement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Relocalisation de l'entreprise dans le parc industriel de Val-Bélair* - **DE2019-046** (CT-DE2019-046) — (Ra-2112)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Intellinox inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 300 000 \$, dans le cadre du volet *Infrastructures de recherche et développement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Relocalisation de l'entreprise dans le parc industriel de Val-Bélair*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'appropriation d'une somme maximale de 300 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation de ce projet.

---

**CE-2019-0473** **Autorisation de déposer des demandes d'aide financière à *Transition énergétique Québec* et à *Énergir (Gaz Métro)*, dans le cadre du projet d'optimisation de la performance des systèmes mécaniques du *Centre Vidéotron* - **DG2019-018** (Ra-2112)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser monsieur Sylvain Daniel, chargé de projet pour l'amphithéâtre multifonctionnel de Québec, à signer et déposer des demandes d'aide financière à *Transition énergétique Québec* et à *Énergir (Gaz Métro)*, dans le cadre du projet d'optimisation de la performance des systèmes mécaniques du *Centre Vidéotron*.

---

**CE-2019-0474 Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement en matière de tourisme, R.V.Q. 2732 - PA2019-027 (Ra-2112)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement en matière de tourisme, R.V.Q. 2732.*

**CE-2019-0475 Adoption du Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'hébergement touristique, R.V.Q. 2730 - PA2019-028 (Ra-2112)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'hébergement touristique, R.V.Q. 2730.*

**CE-2019-0476 Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à l'hébergement touristique collaboratif, R.V.Q. 2764 - PA2019-029 (Ra-2112)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à l'hébergement touristique collaboratif, R.V.Q. 2764.*

**CE-2019-0477 Adoption du Règlement sur des travaux de caractérisation et d'amélioration de la qualité du milieu pour la mise en oeuvre de la partie du plan d'action environnementale relevant de la compétence de proximité de la Ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2669 - A4PQ2019-001 (Ra-2112)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'adopter le *Règlement sur des travaux de caractérisation et d'amélioration de la qualité du milieu pour la mise en oeuvre de la partie du plan d'action environnementale relevant de la compétence de proximité de la Ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2669;*
- 2° d'approprier 25 000 \$ à même le fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement

R.V.Q. 2669. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

---

**CE-2019-0478 Programme de soutien aux actions de préparation aux sinistres - Volet 2 - Autorisation de déposer un formulaire de présentation de demande d'aide financière à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec - SC2019-002 (Ra-2112)**

---

Attendu que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Attendu que la Ville de Québec souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'*Agence municipale 9-1-1 du Québec* afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Attendu que la Ville atteste avoir rempli le formulaire d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres.

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de présenter une demande d'aide financière à l'*Agence municipale 9-1-1 du Québec*, au montant de 10 000 \$, dans le cadre du *Volet 2* du programme mentionné au paragraphe 2° et de s'engager à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint au sommaire décisionnel, dont les coûts totalisent plus de 25 000 \$, et de confirmer que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 17 000 \$;
- 2° d'autoriser la directrice du Bureau de la sécurité civile, madame Carolyne Larouche, à signer le formulaire de demande d'aide financière et d'attester que les renseignements qu'il contient sont exacts.

---

**CE-2019-0479 Prise d'acte des recommandations du comité de travail sur l'hébergement touristique, approbation du plan de mise en oeuvre proposé par la Ville de Québec et autorisation de la diffusion - PA2019-002 (Ra-2112)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° prenne acte du rapport et des recommandations du comité de travail sur l'hébergement touristique déposé en juillet 2018;
  - 2° approuve le plan de mise en oeuvre des recommandations du comité de travail sur l'hébergement touristique et autorise sa diffusion.
-

La séance est levée à 9 h 06

---

Marie-Josée Savard  
Vice-présidente

Sylvain Ouellet  
Greffier

SO/ir